

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT  
DU MERCREDI 10 JUIN 2026, A 20H00, A L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1<sup>ER</sup> ETAGE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2025.
4. Information sur les comptes 2025.
5. Information et décision sur l'achat des parcelles n°4002 et 4011 du ban de Bassecourt.
6. Informations du Président.
7. Divers.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. François Rebetez
Secrétaire	:	Mme Coralie Veya
Scrutateur	:	M. Jacquy Guerdat
Nombre d'ayants droit présents	:	14
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 19 du 21 mai 2026 et envoi d'un courrier adressé à tous les ayants droit.

**1. Salutations et souhaits de bienvenue.**

M. Eric Dobler, Maire de la commune mixte de Haute-Sorne, ouvre la séance à 20h00 en remerciant chacun pour sa présence. Il demande à l'assemblée si elle accepte la participation de Messieurs Hugo Milani, nouveau responsable des finances, et Michael Meury, nouveau comptable, tous deux non-bourgeois, invités pour présenter les comptes 2025. Il n'y a pas d'objection de la part des ayants droit.

M. Dobler lit ensuite l'ordre du jour et précise que l'assemblée a été convoquée par parution dans le journal officiel et par courrier aux ayants droit. Il demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour, ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc accepté sans modification.

## **2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.**

M. Dobler demande si quelqu'un souhaite présider la séance, ce n'est pas le cas. Il propose alors François Rebetez, qui est nommé président de l'assemblée. Il propose également de ne désigner qu'un seul scrutateur en la personne de Jacquy Guerdat, ce qui est accepté. Il passe ensuite la parole au président de l'assemblée pour le point 3.

## **3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2025.**

En préambule, M. François Rebetez précise que le PV du 16 octobre 2025 est à disposition sur le site internet de la commune et demande si quelqu'un a des modifications à y apporter, ce qui n'est pas le cas. Le PV est ensuite approuvé à l'unanimité par un lever de main. M. Dobler précise que dorénavant les PV seront davantage synthétisés, dans le but de réduire le temps consacré à leur rédaction, ce à quoi personne ne s'oppose.

## **4. Information sur les comptes 2025.**

M. Rebetez cède la parole à M. Milani, qui précise que les comptes ont été approuvés lors de la séance du Conseil Général du lundi 8 juin 2026 et publiés sur le site internet de la commune.

Il procède ensuite à la présentation du compte de résultats et du bilan. Un résultat positif de CHF 12'367.30 apparaît, soit env. CHF 12'000.- de plus que le budget. M. Milani explique que cet écart est principalement dû à des charges d'entretien des pâturages et des routes forestières inférieures aux prévisions et à des subventions cantonales pour les soins cultureux plus élevées. Au niveau du bilan au 31.12.2025, la fortune nette se monte à CHF 3'145'000.- pour un actif total de CHF 4'600'000.-

A la suite de cette présentation, les points suivants sont soulevés :

M. Damien Guerdat demande pourquoi les subventions sur les soins cultureux sont plus élevées que prévu. M. Milani lui répond que c'est en fonction des résultats du triage, dont il n'a pas les détails. Il présente cependant les décomptes du canton ayant donné lieu à des subventions.

Mme Tiffany Rebetez demande ce que sont les actifs transitoires (32'000.-). M. Milani lui explique que les comptes du triage n'étant jamais transmis au moment du bouclage, il doit donc anticiper leur résultat. Mme Rebetez craint que ces actifs soient gardés par la commune s'il y a un changement d'organisation l'année suivante. M. Dobler la rassure en lui expliquant que les dispositions transitoires prévoient le transfert de tous les transitoires.

M. Otto Schindler se réfère aux ventes de bois en 2025 et constate une baisse des ventes malgré des frais d'abattage identiques. M. Milani n'a pas d'explication et invite M. Schindler à poser la question au garde-forestier.

Mme Tiffany Rebetez demande pourquoi plus aucune facture ne lui a été transmise depuis le mois de janvier. M. Milani lui répond que c'est par manque de temps, mais que dorénavant la situation sera rétablie. Mme Rebetez déplore de ne pas avoir été prévenue. Elle demande également des explications par rapport au pot commun. M. Milani l'informe qu'il s'est rendu à une séance durant laquelle le projet a été présenté et que, parmi les diverses informations obtenues, il a relevé les points suivants :

- Les acomptes continueront à être versés au triage par les bourgeoisies
- L'accès aux informations par les bourgeoisies reste à définir
- Il sera désormais possible de récupérer la TVA, le triage y étant soumis.

M. Rebetez demande s'il y a d'autres questions, ce n'est pas le cas. Messieurs Milani et Meury sont remerciés pour leur présentation et se retirent de la séance.

#### **5. Information et décision sur l'achat des parcelles n°4002 et 4011 du ban de Bassecourt.**

M. Rebetez cède la parole à M. Dobler pour ce point. Ce dernier projette à l'écran les parcelles concernées, soit les feuillets n° 4002 et 4011 du ban de Bassecourt. Il explique que la communauté héréditaire de M. Paul Noirjean a fait une proposition de vente de ces parcelles à la bourgeoisie.

Après analyse, la commission bourgeoise a décidé de faire une offre pour le prix de CHF 1.40 au m<sup>2</sup>, soit un total CHF 60'000.-, proposition acceptée par les vendeurs. M. Dobler précise que cette parcelle a été estimée à CHF 1.95 au m<sup>2</sup>.

**A la suite de ces explications, l'assemblée passe au vote, à l'issue duquel le principe de l'achat des parcelles n° 4002 et 4011 du ban de Bassecourt est accepté à l'unanimité.**

**Elle accepte également à l'unanimité de donner compétence au Maire et au Chancelier de la commune pour effectuer les démarches notariales.**

#### **6. Informations du Président.**

M. Otto Schindler, président de la commission bourgeoise de Bassecourt, prend la parole pour présenter les deux principaux projets en cours, soit :

- Loge d'Essert Jacques
- Indépendance des bourgeoisies de Bassecourt et Courfaivre

##### Loge d'Essert Jacques

Les plans sont projetés à l'écran et la parole est donnée à M. Damien Guerdat pour la présentation du projet. Il explique que la demande de permis de construire est sur le point d'être finalisée et que le projet prévoit l'aménagement de deux boxes à louer dans l'ancienne écurie, une salle polyvalente avec cuisine et installations sanitaires, ainsi que des dortoirs pour environ 10 personnes et une salle de réunion pour la bourgeoisie à l'étage. Des travaux de réfection de la toiture sont également prévus afin que l'étanchéité soit garantie.

M. Guerdat explique également que le projet a été adapté pour être compatible avec la zone sports et loisirs grâce au partenariat avec le golf.

Pour conclure ce point, M. Dobler explique que le permis sera déposé à la commune et sera ensuite traité par le canton, ce qui pourrait engendrer des délais. En outre, il y a également la problématique du PAL qui n'est pas encore en vigueur, ce qui complique les choses.

M. Rebetez demande si quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce point, ce n'est pas le cas. Il remercie les membres de la commission pour leur travail.

### Indépendance des bourgeoisies de Bassecourt et Courfaivre

Pour ce point, M. Schindler cède la parole à M. Dobler, qui présente l'état d'avancement de ce projet, approuvé lors de la précédente assemblée. Il explique que le message est passé au Conseil Général, qui a validé et donné mandat à la commune et aux 2 bourgeoisies pour créer un groupe de travail et mettre le projet en route. Ce dernier s'est réuni à plusieurs reprises pour rédiger la convention de séparation, le message au Conseil Général, ainsi qu'un règlement d'organisation (ROAC). Ces documents sont brièvement présentés à l'assemblée. M. Dobler précise que ces documents ont été transmis au délégué aux affaires communales, qui prendra position avant que la procédure puisse être poursuivie au niveau des assemblées bourgeoises et du Conseil Général dans le but d'une validation finale.

M. Schindler remercie M. Dobler pour ces explications, puis M. Rebetez demande s'il y a d'autres sujets à aborder dans ce point, ce qui n'est pas le cas.

### **7. Divers.**



Un ayant droit demande des informations au sujet du bâtiment situé à la rue des Vieilles Forges. M. Dobler l'informe que M. Leonis Tafaj bénéficie d'un droit de superficie sur cette parcelle et projette d'y réaliser une construction.

M. Schindler souhaite remercier les membres de la commission pour leur travail, en particulier M. Damien Guerdat qui a fait un grand travail dans le cadre du projet pour l'indépendance de la bourgeoisie.

Un ayant droit demande pourquoi le pâturage du Malé a été scindé pour être attribué à plusieurs agriculteurs. M. Dobler lui explique que l'attribution des pâturages est quelque chose de compliqué et que tout est mis en œuvre pour équilibrer la répartition de la meilleure façon possible.

M. Rebetez demande s'il y a d'autres questions, ce n'est pas le cas.

La séance est clôturée à 21h05, avec remerciements aux membres de la commission et à Monsieur le Maire.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	La secrétaire
 François Rebetez	 Coralie Veya